

THALACAP
LES SAINTES MARIES DE LA MER

Chers clients,

Suite aux annonces gouvernementales du lundi 12 juillet 2021, le PASS
SANITAIRE sera rendu obligatoire à THALACAP Camargue comme suit :

- *Au 1^{er} août pour tous les clients*
- *Au 30 août pour tous les salariés*

Le contrôle du PASS SANITAIRE se fera individuellement dès l'arrivée au centre.

Pour se faire, le QR code du PASS SANITAIRE en version papier ou numérique sera scanné par nos réceptionnistes, et devra être accompagné de la pièce d'identité correspondante.

Sans document officiel, le QR code sera rapproché de la liste nominative des participants transmise par l'organisateur.

Le PASS SANITAIRE fera apparaître l'un des certificats suivants :

- *« schéma complet vaccination »*
- *« test PCR négatif » de moins de 48h*
- *« test RT-PCR ou antigénique positif » attestant du rétablissement de la covid-19*

Les clients réfractaires au PASS SANITAIRE se verront refuser l'entrée à THALACAP Camargue et leurs réservations seront annulées selon nos Conditions Générales de Vente.

Les organisateurs de la manifestation s'engagent à aviser les participants de ces nouvelles dispositions garantissant leurs éligibilités au séjour ou à la journée bien-être.

Je vous laisse revenir vers moi pour m'informer de l'exécution de cette formalité en nous souhaitant à tous une très bonne santé.

Cordialement

Votre attachée commerciale

Frédérique CAMERINO

04 90 99 22 23

Thalacap Camargue Avenue Jacques-Yves COUSTEAU 13460 Les Saintes Maries de la mer

FERMETURE ANNUELLE DE L'ETABLISSEMENT du DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021 à 14h00 au VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 à 14h00